



DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Session ordinaire – Séance du 26 septembre 2023

Délibération n° 2023-045 - MODIFICATION DU TABLEAU DES POSTES DU PERSONNEL PERMANENT

Vu la délibération du Conseil d'Administration N° 2021-58 du 19 octobre 2021, autorisant le recours aux formes de délibérations collégiales à distance,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Alain ANZIANI, Président du CCAS, s'est assemblé sous la présidence de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 15

PRÉSENTS : 10

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE – Vice-Présidente, Arnaud ARFEUILLE, Michèle BOURGEON, Ghislaine BOUVIER Sylvie DELUC, Fabienne JOUVET (en visioconférence), Pierre MAGE, Marie-Michelle MAURY, Annie MONBEIG, Jacques NAU.

EXCUSÉS : 5

Mesdames, Monsieur : Alain ANZIANI – Président, Marie-Ange CHAUSSOY (procuration à Ghislaine BOUVIER), Kubilay ERTEKIN (procuration à Arnaud ARFEUILLE), Émilie MARCHÈS (Procuration à Michèle BOURGEON), Hélène MAZEIRAUD-PERON (procuration à Sylvie CASSOU-SCHOTTE).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sylvie DELUC

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le SPASAD s'inscrit dans la continuité de prise en charge et d'accompagnement auprès des publics âgés et adultes handicapés en situation de fragilité et constitue une réponse intégrée dans la dynamique de projet de la Direction du CCAS. L'évaluation globale des besoins, le développement d'interventions médico-sociales évolutives et individualisées, la prévention des risques professionnels, l'évaluation et la prévention des risques de fragilités sont les axes thématiques principaux développés par le service.

Afin de palier au surcroît d'activité généré par les objectifs demandés au SPASAD en termes de qualité et d'accompagnement global des agents et des usagers, il est proposé de porter le poste permanent de catégorie C d'assistant administratif sur une quotité de travail à temps complet. Cette évolution de 0,5 ETP contribuera à renforcer l'efficacité et l'efficience globale de l'équipe administrative du SPASAD. Pour faciliter la réalisation financière de cette opération, cette évolution de poste est compensée par la modification de la quotité de travail au sein du centre SAAD d'un poste permanent à temps complet de catégorie C d'aide à domicile en un poste à temps non complet.

En considération des ajustements opérés, le tableau des postes doit être modifié comme suit :

Tableau des postes du personnel permanent

Nature de la modification	Situation	Filière	Grade/CEC	Cat	Nombre ETP
Modification quotité temps de travail d'un poste	Ancienne situation : Assistant administratif H/F	Administrative	Adjoint administratif	C	0,5
	Nouvelle situation : Assistant administratif H/F				1
Modification quotité temps de travail d'un poste	Ancienne situation : Aide à domicile H/F	Sociale	Agent social	C	1
	Nouvelle situation : Aide à domicile H/F				0,5

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

- de modifier le tableau des postes et effectifs, tel que présenté dans ce rapport.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 26 septembre 2023

Secrétaire de séance
Sylvie DELUC

Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Vice-Présidente du Centre Communal
d'Action Sociale



Le Président du CCAS certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.